

---

Adresse de la commune de Rozet (Aisne) qui annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Rozet (Aisne) qui annonce des dons patriotiques, lors de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 545;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39866\\_t1\\_0545\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39866_t1_0545_0000_14);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

de Saint-Louis qui n'ont point été pesés.

Plus vingt-huit croix en or et émaillées du ci-devant ordre de Saint-Louis, et reconnues peser ensemble, d'après le pesage séparé de chacune d'elles indiqué par une étiquette, et numérotées depuis quatre jusqu'à trente, la quantité de un marc, cinq onces, cinq gros, ci.....

1 5 5

Total pesant..... 4<sup>re</sup> 3<sup>o</sup> 6<sup>re</sup>

Appartenant, lesdites ci-devant décorations : Nos 1 à 3 bis, Rochambeau père; 4, Ancelin; 5, Laserve; 6, Quinemont; 7, Duperron; 8, Durand-Perignat; 9, Ferron; 10, Kervazegand; 11, Bideren; 12, Montaigu; 13, Devauge, carabinier; 14, Devauge, ci-devant gendarme; 15, Brunier; 16, Réméon; 17, Devaux; 18, Paris; 19, Rosendal; 20, Artigault; 21, Fontenay; 22, Daumas; 23, Michel; 24, Henry-Trémault; 25, Trémault-Bellatour; 26, Patay père; 27, Mery; 28, Caillot; 29, Sarrazin; 30 Jaugey.

Arrête en outre le Directoire que copie du présent sera adressée à la Convention nationale et au département.

Fait et arrêté lesdits jour et an que dessus et a ledit citoyen Ledoux, signé au registre.

*Certifié conforme :*

MORIN, secrétaire.

N<sup>o</sup> 13.

*Lettre du comité révolutionnaire de la commune d'Angers (1).*

*Le comité révolutionnaire de la commune d'Angers, à la Convention nationale.*

« Législateurs,

« Le fanatisme des prêtres, l'orgueil des nobles, l'ignorance, l'égoïsme, la scélératesse d'une armée de généraux, une correspondance plus scélératesse encore entre des députés traitres à la patrie et des administrateurs fédéralistes, des meneurs enfin de toutes les couleurs, tels étaient les ennemis que le peuple d'Angers avait à combattre. Qu'il est grand aujourd'hui, ce même peuple !... Qu'il est fier d'avoir su résister aux insinuations perfides de ces corrupteurs ! Qu'il est content, heureux de voir en son sein un comité révolutionnaire, renversant dans sa fureur républicaine tous leurs petits moyens d'égarer le peuple et transformant tous ces foyers d'erreur, de perfidie, de contre-révolution en autant de temples dédiés à la philosophie, aux vertus républicaines et à la raison. Ces nouveaux temples, superbes dans leur simplicité, n'emprunteront point ces vils ornements, inventés par la cupidité sacerdotale et que nous venons déposer sur l'autel de la patrie.

« Pour vous, législateurs, restez à votre poste, fondateurs d'une République qui doit servir de modèle au monde entier, il vous faut, du haut de la sainte Montagne qui l'enfanta, en contempler tous les ressorts et vous assurer de leur parfaite harmonie avant que de confier en d'autres mains le soin de les faire agir.

« Tels sont les sentiments de tous les Montagnards qui, comme nous, ont juré de vivre libres ou de mourir pour l'unité et l'indivisibilité de la République.

« A Paris, ce 13 frimaire an II de la République, une et indivisible.

« Pour le comité révolutionnaire d'Angers,

« Brutus THIERRY, vice-président et commissaire; NAIGEON, commissaire. »

N<sup>o</sup> 14.

*Lettre de la commune de Rozet.*

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

La commune de Rozet, canton de Neuilly-Saint-Front, département de l'Aisne, a apporté l'argenterie de son église, et 8 marcs d'argent en vaisselle, un écu de 6 livres et deux pièces de petite monnaie données par la citoyenne Victoire Garnier.

Mention honorable.

Les citoyens Brouilles et Saubinet, ministres du culte catholique à Avise et Oger, département de la Marne, déclarent qu'ils abdiquent leurs fonctions et remettent leurs lettres de prêtrise.

L'argenterie de la commune d'Avise est en route pour Paris; les communes voisines se disposent à suivre leur exemple.

Mention honorable.

**La Société populaire de Tulle applaudit aux actes de vengeance qui ont purgé le sénat de deux députés de son département, traitres à la patrie.**

Insertion au « *Bulletin* » (2).

*Suit la lettre de la Société populaire de Tulle (3).*

*La Société populaire de Tulle, à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« Nous avons deux députés de notre département parmi les traitres, ils ont péri tous les

(1) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.

(1) *Bulletin de la Convention* du 4<sup>e</sup> jour de la 2<sup>e</sup> décade du 3<sup>e</sup> mois de l'an II mercredi 4 décembre 1793.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 323.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 832.